Mes proches et moi

Qu’il soit membre de la famille, ami ou collègue, le proche d’une personne malade est

avant tout celui qui va pouvoir lui apporter un soutien. Il a différents rôles à jouer selon

l’étape de la maladie et ses liens avec la personne malade.

Le rôle de chacun n’est pas prédéfini. Selon ses habitudes et ses relations de

confiance, chacun trouve sa place auprès de la personne malade. Au quotidien, il s’agit

de maintenir au mieux les liens préexistants pour que la personne malade se sente le

mieux possible.

Le conjoint et les parents ont bien-sûr une place plus importante. Ils peuvent accompagner

leur proche malade au quotidien à l’hôpital ou à la maison : selon le désir du patient,

un proche peut assister aux consultations. Cela permet d’être soutenu et de rediscuter

des nombreuses informations qui ont été données lors de l’entretien. Cet accompagnement

par un proche est même conseillé lors de la consultation d’annonce.

Le soutien des proches est important quelle que soit la phase de la maladie, à l’annonce

comme à la fin des traitements, ou lors de la reprise des activités ou du travail.

Il prend en compte les besoins et les attentes de la personne malade.

13

Mes proches et moi

Aider les proches

Chacun a des réactions différentes, un vécu différent de la maladie. L’échange entre

la personne malade et ses proches est essentiel pour permettre à celle-ci d’exprimer

ce dont elle a besoin, de partager, si elle le souhaite, ses émotions et de se sentir

mieux comprise pour avancer ensemble.

Les proches sont aussi les premiers témoins des signes inhabituels ou de changements

de comportements. Ils sont donc une aide précieuse pour l’équipe soignante. Au

quotidien, ils peuvent aussi apporter une aide logistique importante, pour faciliter

les gestes du quotidien et aider au retour à une vie sociale.

Il arrive qu’une personne veuille traverser cette épreuve seule, souvent pour protéger

ses proches. Tout en respectant cela, lui montrer que l’on est là pour elle en cas de

besoin, est déjà une façon d’aider.

Le secret médical protège l’intimité de la personne malade. Pour autant, en cas de

diagnostic ou de pronostic grave, le secret médical ne s’oppose pas à ce que la famille

et les proches reçoivent les informations nécessaires destinées à leur permettre

d’apporter un soutien direct à celle-ci, sauf opposition de sa part.

La loi prévoit aussi la possibilité de désigner une personne de confiance qu’elle soit

ou non de la famille. (Voir fiche14).

La vie des proches est elle aussi perturbée. Des lieux d’échanges, comme les *Espaces*

*de Rencontres et d’Information*, existent pour répondre à leurs questions. Un soutien

psychologique leur est possible dans la plupart des structures de psycho-oncologie. Les

groupes de parole pour les proches, comme ceux proposés par l*a Ligue contre le Cancer,*

favorisent l’expression des angoisses et le partage d’expérience.

Concernant les aides sociales, les proches ont également des droits comme l’allocation

de présence parentale pour les parents d’enfants malades ou le congé d’accompagnement.

(Voir fiche 14). Pour en savoir plus, s’adresser à l’assistante sociale du service.

faire aider.